

GUIDE DE CANDIDATURE

Constitution du dossier de candidature en Master 2^{ème} année Santé Publique,

- **Parcours Prévention et promotion de la santé (PPS)**
 - Orientation IPS (Intervention en Promotion de la Santé)
 - Orientation RPS (Recherche en Promotion de la Santé) **non ouverte en 24/25**
 - Orientation ISE (Intervention en Santé-Environnement) **non ouverte en 24/25**
 - Orientation AOSP (Action et Organisation en Soins Primaires)
en elearning
- **Parcours Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE)**
 - en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion
(Besançon, Dijon, Nancy, Reims, Strasbourg)
 - Orientation MERI (Méthodologie en épidémiologie et recherche interventionnelle)
 - Orientation PREC (Promotion et coordination d'études cliniques)
 - Orientation RCIR (Recherche clinique, investigation et responsabilité scientifique)
en enseignement mixte (présentiel et elearning)
- **Parcours Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies**
 - A distance (visioconférences)*

Ce parcours ne sera pas ouvert durant l'année universitaire 2024/2025

en 1 an

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des documents fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	3
B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	3
1. Relève de la formation initiale (FI)	3
2. Relève de la formation continue (FC)	4
3. Relève de la formation permanente (FP)	4
C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS (VAPP)	4
<i>VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation .</i>	
D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION	4
E. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS	5
1. Niveau de compétence en français	5
2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)	5
F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS	5-6
G. LE STAGE	7-8
ANNEXES	9

- **Le master 2^{ème} année Santé Publique, Parcours Prévention et Promotion de la santé (PPS)** est enseigné en elearning via une plateforme internet. 4 orientations sont proposées pour ce parcours :
 - Orientation IPS : Intervention en Promotion de la Santé
 - Orientation RPS (Recherche en Promotion de la Santé) **non ouverte en 2024/2025**
 - Orientation ISE (Intervention en Santé-Environnement) **non ouverte en 2024/2025**
 - Orientation AOSP (Action et Organisation en Soins Primaires)
- **Le master 2^{ème} année Santé publique, Parcours Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation (ERCE)** est enseigné **en présentiel et en elearning**, par session de 1 à 2 semaines par mois, **en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion Grand-Est** (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg). Nombre de places limité à 20. 3 orientations sont proposées pour ce parcours :
 - Orientation MERI (Méthodologie en épidémiologie et recherche interventionnelle)
 - Orientation PREC (Promotion et coordination d'études cliniques)
 - Orientation RCIR (Recherche clinique, investigation et responsabilité scientifique)
- Le master 2^{ème} année Santé Publique, Parcours Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies est enseigné à distance via une plateforme internet sous forme de séminaires. Une présence obligatoire est demandée aux séminaires organisés en visioconférences. **Ce parcours ne sera pas ouvert durant l'année universitaire 2024/2025.**

A. CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié pour l'ensemble des M2 :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité
- Engagement de prise en charge des frais de formation continue (pour les candidats bénéficiant d'une prise en charge employeur ou organisme de financement)

Document supplémentaire à compléter (cf annexes) :

- un formulaire de prévision de stage (M2 ERCE)

B. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux ans.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2024, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2022-2023, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2023.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter IMPERATIVEMENT de la **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus : [CVEC](#)) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le formulaire de prise en charge des frais de formation continue (cf annexes) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs en formation continue et permanente sont identiques (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

C. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PERSONNELS ET PROFESSIONNELS

VAPP = Validation des acquis personnels et professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAPP](#) sera à envoyer par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr.

D. LA VILLE RETENUE POUR L'INSCRIPTION

Attention : Les candidats en Master 2 Ethique s'inscrivent uniquement à Nancy.

Les candidats pour les parcours IPS et ERCE ne peuvent pas choisir leur ville d'inscription. L'adresse postale saisie dans le dossier de candidature ou le lieu du stage défini en commission pédagogique déterminent la ville d'inscription.

Ainsi, seront inscrites à :

- **Besançon** : les personnes domiciliées dans les départements :

25	Doubs	39	Jura
70	Haute Saône	90	Territoire de Belfort

- **Reims** : les personnes domiciliées dans les départements :

08	Ardennes	09	Aube
51	Marne	52	Haute Marne

- **Strasbourg** : les personnes domiciliées dans les départements :

67	Bas Rhin	68	Haut Rhin
----	----------	----	-----------

- **Dijon** : les personnes domiciliées dans les départements :

21	Côte d'Or	58	Nièvre
71	Saône et Loire	89	Yonne

Le candidat domicilié dans **un autre département que ceux cités précédemment ou dans les DOM-TOM ou dans un pays étranger** sera obligatoirement inscrit à **Nancy**

E. POUR LES ETUDIANTS ETRANGERS

Attention : Pour tous vos déplacements dans le cadre de votre formation (examens sur table à Nancy et sessions de regroupement), il est vivement recommandé d'anticiper votre demande de visa plusieurs mois à l'avance.

Nous vous recommandons de lire très attentivement les informations qui suivent, en particulier celles concernant l'AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie).

1. Niveau de compétence en français

Il est recommandé de justifier d'un niveau de compétence en français tel que celui attesté par le TCF (Test de Connaissance du Français – Niveau DELF B2). Pour plus d'informations, consulter le site suivant : <http://www.ciep.fr>

2. AUF (Agence Universitaire pour la Francophonie)

L'AUF (Agence universitaire pour la Francophonie) propose des tarifs préférentiels aux étudiants de la francophonie pour le parcours à distance du master 2ème année Santé publique IPS.

Il est conseillé aux étudiants issus d'un pays membre de l'Organisation Internationale de la Francophonie (<https://www.francophonie.org/>) de déposer un **dossier** sur le site de l'AUF, parallèlement au dossier de candidature à l'Ecole de Santé Publique de Nancy. Pour le faire, suivez ce lien : <http://www.foad-mooc.auf.org/+Ecole-de-Sante-Publique-de-Nancy-.html?type=FOAD>

Cependant, tous les étudiants qui ont déposé un dossier sur le site de l'AUF, pourront, s'ils sont inscrits au diplôme, bénéficier des services proposés par l'AUF, à savoir possibilité de :

- passer les examens dans les Campus Numériques Francophones (CNF),
- suivre des enseignements sous forme de visioconférences,
- bénéficier des équipements proposés dans les CNF (ordinateur, connexion haut débit...)
- accéder à une documentation et à un centre d'accès à l'information qui permet la consultation à prix subventionné des grandes bases de données internationales et la commande de documents primaires, d'articles scientifiques (le tout en ligne).

TRES IMPORTANT : Les étudiants n'étant pas passés par l'AUF ne pourront donc pas passer leurs examens dans les différents centres AUF. Ils passeront obligatoirement leurs examens à Nancy. Aussi nous insistons sur l'importance de remplir un dossier sur le site de l'AUF, parallèlement à ce dossier de candidature.

F. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS

*** DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING (parcours PPS)**

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou visioconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Les examens sur table se déroulent en avril et en seconde session en juin. Ils sont organisés à Nancy.

Les dates d'examen sont définitives et fixées dès le début de l'année universitaire. En aucun cas, elles ne peuvent être modifiées.

Une session de regroupement d'une semaine a lieu à Nancy au cours de chaque semestre (novembre et avril). Elle vous propose des séances de révisions du programme des semestres, la rencontre avec l'équipe pédagogique et la préparation du stage. Un programme de la session de regroupement est établi à mi semestre.

* **DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL ET E-LEARNING (parcours ERCE)**

Les enseignements théoriques en présentiel ont lieu 1 à 2 semaines par mois, en alternance dans l'une des cinq villes de l'interrégion Grand-Est (Besançon, Dijon, Nancy, Reims et Strasbourg).

Quelques UE sont proposées en e-learning via une plateforme internet ARCHE dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Les examens se déroulent en contrôle continu sur table au cours de l'année universitaire. Ils sont organisés en alternance dans l'une des 5 villes de l'interrégion, lors des sessions d'enseignement. Les dates d'examen sont définitives et fixées dès le début de l'année universitaire. En aucun cas, elles ne peuvent être modifiées.

***DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN VISIOCONFERENCES (parcours ETHIQUE)**

Les enseignements du parcours Ethique du soin, de la santé publique et des nouvelles technologies sont proposés à distance via une plateforme internet sous forme de séminaires en visioconférences.

Les supports de cours sont mis à disposition sur la plateforme ARCHE.

Une présence obligatoire est demandée aux séminaires organisés en visioconférences.

Les examens se déroulent en contrôle continu à distance au cours de l'année universitaire.

Ce parcours ne sera pas ouvert durant l'année universitaire 2024/2025.

G. LE STAGE

- **EN M2 PPS – orientation IPS ou orientation AOSP (fiche information stage – cf annexes)**

Le stage doit permettre aux étudiants de prendre des responsabilités dans le management d'un projet d'intervention en santé mené par l'institution d'accueil.

- Le stage a une durée de 10 mois (720h) à temps partiel. Comme cette durée ne permet pas de mener de bout en bout un projet d'intervention, le plus souvent, il s'agit de confier à l'étudiant une mission qui s'intègre dans un projet plus vaste. Cette mission doit comprendre une phase de conception et une phase de mise en œuvre qui tiennent compte de l'échéancier et des contraintes de réalisation.

Attention : Si vous n'avez pas de terrain de stage validé avant le 15 juillet, votre candidature ne pourra pas être retenue.

- **EN M2 ERCE (formulaire prévision de stage – cf annexes)**

Le stage doit permettre aux étudiants de mener à bien un travail de recherche scientifique dans le domaine de l'épidémiologie, de la recherche clinique et de l'évaluation. Ce travail débouchera sur la soumission d'un article scientifique dans une revue.

Le stage doit être effectué dans un laboratoire d'accueil labellisé pour le master. Les laboratoires d'accueil et les sujets proposés figurent sur le [site de l'Ecole de Santé Publique](#). Les étudiants doivent consulter les informations complémentaires sur le sujet de stage.

Un choix devra être fait en fonction des offres de stage proposées.

Les résultats des candidatures de stage seront communiqués aux étudiants après la commission pédagogique qui aura lieu mi-juin.

Le formulaire de prévision de stage est à joindre obligatoirement au dossier de candidature.

- **EN M2 ETHIQUE**

Ce parcours ne sera pas ouvert durant l'année universitaire 2024/2025.

Le stage de M2 éthique qu'il soit de recherche ou professionnalisant a pour objectif de promouvoir le développement des aptitudes et des habiletés professionnelles tout en menant une réflexion éthique en lien avec le domaine du soin, de la santé publique ou des nouvelles technologies.

Le stage devra aboutir à la rédaction d'un article scientifique ou professionnel dont l'étudiant sera l'auteur principal. La soutenance se déroulera en septembre.

La durée du stage est de **8 semaines minimum** à effectuer **entre février et fin août** (semestre 10).

L'offre de stage doit être transmise **fin février au plus tard**. Elle doit être produite au format A4, en Word ou PDF, et doit comprendre à minima les items suivants :

- Structure d'accueil et présentation
- Objectifs du stage
- Missions détaillées du stage
- Conditions d'accueil (lieu du stage, responsables de stage, rémunération, déplacements, ...)
- Modalités de candidature (profil du candidat, compétences requises, procédure/contact(s), ...)

L'offre de stage doit être transmise à l'Ecole de Santé Publique, à l'adresse suivante : **medecine-esp-communication@univ-lorraine.fr**

Le stage est obligatoire et conditionne la validation du semestre 10. La structure peut être une structure de recherche ou toute autre structure ayant un lien avec la thématique validée par le responsable pédagogique.

La structure d'accueil peut être le lieu de travail habituel d'un étudiant inscrit en formation continue.

POUR LES CANDIDATS EN
M2 Santé Publique,
Parcours Prévention et Promotion de la santé
Orientation IPS ou Orientation AOSP

Le Master 2 Santé Publique, Parcours « Prévention et Promotion de la Santé » a pour objet de former des chefs de projet en promotion de la santé. Le stage doit permettre aux étudiants de prendre des responsabilités dans le management d'un projet d'intervention en santé mené par l'institution d'accueil.

Le stage a une durée de 10 mois à temps partiel. Comme cette durée ne permet pas de mener de bout en bout un projet d'intervention, le plus souvent, il s'agit de confier à l'étudiant une mission qui s'intègre dans un projet plus vaste. Cette mission doit comprendre une phase de conception et une phase de mise en œuvre qui tiennent compte de l'échéancier et des contraintes de réalisation.

Le stage IPS se déroule de septembre 2024 à juin 2025 (10 mois à temps partiel, 720h), avec une préparation de mai à juillet 2024.

Votre admission au M2 PPS sera confirmée dès que la commission pédagogique aura validé votre projet de stage. Voici les étapes à suivre pour préparer votre proposition de stage :

1. Assistez aux réunions d'information en ligne. Les dates vous seront communiquées une fois que votre candidature sera acceptée, sous réserve de l'approbation de votre projet de stage.
2. Remplissez une fiche de stage sur la plateforme dédiée en ligne. Vous recevrez le lien après l'acceptation de votre candidature, sous réserve de l'approbation de votre projet de stage. Pour avoir une idée des informations requises, consultez le modèle disponible (cf. Annexe)
3. Soumettez l'accord préliminaire de votre responsable de stage sur la même plateforme, confirmant son intention de vous accueillir pour le stage.

FICHE MISSION DU STAGE IPS

PARTIE 1 : RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Cette partie doit être complétée avec soin : les informations demandées sont nécessaires pour établir la convention de stage. Toute information manquante et/ou erronée risque d'allonger le délai de préparation de la convention.

**ETUDIANT
STAGIAIRE**

Nom :

Prénom :

Adresse (pendant le stage) :

Tel :

Adresse mail :

Dans tous les cas, la durée de stage doit correspondre à 720 heures.
Les sessions de regroupement¹ ne doivent pas être comptabilisés dans les jours / heures de stage.

**ORGANISME
D'ACCUEIL**

Intitulé :

(pas de sigle)

Adresse :

Tel :

Adresse mail :

**Nom du signataire de la
convention :**

Qualité du représentant :

Nom du service dans lequel
le stage sera effectué :

Adresse du lieu de stage si
différente de celle de
l'organisme :

¹Pour rappel, deux sessions de regroupement sont planifiées en 2024-2025

MAITRE DE STAGE

au sein de l'organisme
d'accueil

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

E-mail :

Qualification en santé
publique (et en recherche
en santé publique si stage
recherche)

.....
.....
.....

GRATIFICATION

Gratification envisagée : Oui Non

Si oui, précisez le montant :

Si non, justifiez l'absence de
gratification

(Ex. Stage effectué dans le
cadre de son activité
professionnelle, de son
internat)

PARTIE 2 : RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA MISSION DE STAGE

Cette partie a pour objectif d'établir un échange

- d'une part entre vous, votre maître de stage et votre structure d'accueil,
- d'autre part entre vous et la responsable pédagogique.

Des allers et retours seront nécessaires avant la validation de la fiche.

.....
.....

CONTENU DE LA MISSION CONFIEE AU STAGIAIRE

Contenu de la mission confiée au stagiaire :

Contexte de la mission

Il est important de bien renseigner cette partie. Veuillez à présenter (*en 1 page maximum*) :

Objectifs de la mission (objectif général, objectifs spécifiques, objectifs opérationnels)

- le contexte de la mission
- les objectifs de la mission
- les activités que vous aurez à réaliser

Dans quel projet ou programme d'intervention s'inscrit la mission confiée au stagiaire ?

.....
.....
.....
.....

Quelles seront les responsabilités du stagiaire dans cette mission ?

.....
.....

Quelle sera la place du stagiaire parmi les autres professionnels ?

.....
.....
.....

Quelles seront les modalités d'encadrement du stagiaire ?

.....
.....

(ex. fréquence des entretiens entre le stagiaire et le maître de stage)

Calendrier (étapes prévisionnelles de la mission)

.....

.....
Quelles seront les personnes ressources pour l'encadrement du stagiaire (en plus du maître de stage) ?

.....
De quelles ressources matérielles disposera le stagiaire pour réaliser sa mission ?
.....

Des déplacements sont-ils prévus ?

- Oui Non
Si oui, sont-ils pris en charge par la structure d'accueil ?
Oui Non

- Est-ce une activité
- au contact de populations ?
 - au contact de professionnels ?
 - de préparation d'un projet ?
 - d'intervention au cours d'un projet déjà construit ?
 - de bilan ou d'évaluation d'un projet réalisé ?
 - d'investigation ?
 - autres (préciser) :

Quelles sont les contraintes principales à gérer que vous identifiez ?
.....
.....

POUR LES CANDIDATS EN M2
Epidémiologie, Recherche Clinique, Evaluation

NOM :

Prénom :

Option pour le stage (cochez la case correspondante à votre préférence) :

- AS : Article Scientifique
 CEC : Coordination d'Etude Clinique

- Parmi les offres de stage publiées sur le site internet de l'Ecole de Santé Publique, nous vous demandons de classer par ordre de préférence (*) les sujets de stage sur lesquels vous souhaiteriez postuler :

	N° Identifiant offre de stage
1 ^{ère} offre retenue :	
2 ^{ème} offre retenue :	
3 ^{ème} offre retenue :	
4 ^{ème} offre retenue :	
5 ^{ème} offre retenue :	
6 ^{ème} offre retenue :	
7 ^{ème} offre retenue :	

(*) Vos choix et ordres de préférence sont définitifs. Il ne sera pas possible de les modifier ultérieurement.

- Souhaitez-vous candidater à une offre de stage non publiée sur le site internet de l'Ecole de Santé Publique ?
 Oui Non
 Si oui, merci de compléter tous les éléments ci-dessous :

Titre du sujet :

Option pour le stage (cochez la case correspondante à l'offre) :

- Article scientifique
- Coordination d'étude clinique

Tuteur méthodologique : Email :

Tuteur thématique : Email :

Responsable du laboratoire d'accueil :

Email :

Intitulé du laboratoire d'accueil :
.....

Adresse :
.....

Complément d'adresse :
.....

N° et voie :
.....

CP :
.....

Ville :
.....

ATTENTION : TOUS les champs doivent être complétés. En l'absence d'informations, votre candidature ne pourra pas être prise en compte et examinée.

Prise en charge des frais de formation continue



ENGAGEMENT de PRISE EN CHARGE des FRAIS DE FORMATION CONTINUE* Année universitaire 2024-2025

Formation choisie :

Nom :

Prénom :

Nom marital :

Adresse personnelle :

Courriel :

Les renseignements demandés au verso de ce formulaire revêtent un **caractère obligatoire** car ils vont permettre d'établir la convention de formation passée entre l'organisme financeur de votre formation et l'Université de Lorraine pour le compte de la Faculté de Médecine et l'Ecole de Santé Publique.

Votre inscription sera considérée comme définitive :

- Après l'avis favorable émis par la commission pédagogique,
- Après le retour de la convention dûment signée,

Date et signature :

* Prise en charge des frais de formation par l'employeur ou un organisme

**DEMANDE D'ETABLISSEMENT d'UNE CONVENTION DE FORMATION
ORGANISME SIGNATAIRE DE LA CONVENTION DE FORMATION**

Je soussigné, M.

Représentant de l'organisme :

N° SIRET (pour France uniquement)

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :

PAYS :

Tel Fax :

E-mail (**obligatoire pour l'envoi de la convention**) :

Agissant en qualité de :

Certifie accepter la prise en charge (**cocher le(s) case(s) ci-après**) :

du financement des frais pédagogiques et/ou de la formation précitée à hauteur de
..... euros,

du financement des droits administratifs d'inscription à l'Université de Lorraine
et m'engage à passer convention avec l'Université de Lorraine pour le compte de :

M.

Si la formation s'effectue sur deux ans, des droits administratifs devront également être acquittés la
seconde année.

En cas de redoublement, s'ajouteront aux droits administratifs une redevance pour les frais
pédagogiques de redoublement.

Cachet **Date de signature** :

Adresse de facturation (si différente)

Nom de l'organisme :

Adresse :

.....

Code postal : Commune/Ville :